

Séance de l'assemblée Délibérante

Mercredi 17 juin

Délibération n°17/2026

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni à 18h30, le mercredi 17 juin deux mille vingt-six, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Virgil DA SILVA
Pascal BRUHAT
Vincent MAZIN
Vanessa PREVOT
Sandrine IZAMBART
Karine JONCOUX
Antoine SUREAU
Virginie ORIENTE

Titulaires excusés :

Jean-Louis DAVENNE
Raphael AMENTA

Suppléants présents :

Julien AUCOUTURIER
Christelle PACHECO

Suppléants excusés :

Christophe DOUSSAUD
Sebastien YEPES
Pierre Emmanuel MELAC
Philippe PRUNELLE
Laurent BOITHIAS
Blandine CLOCHON
Marie Françoise CHOFFRUT
Carole LOUBAT

Animatrice : Magali Técher coordinatrice des projets de l'Ecopôle Val d'Allier
Secrétaire de séance : Christelle PACHECO

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	10	2	2		10

Mise en place d'un marché de producteurs à l'Écopôle dans le cadre d'une phase expérimentale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), et notamment ses articles relatifs à l'occupation temporaire du domaine public et à la fixation des redevances ;

CONSIDÉRANT que le site de Champmot est une propriété du Syndicat d'Étude et d'Aménagement (SEAT) et que l'Écopole accueille actuellement deux maraîchers dans le cadre de son espace-test agricole biologique ;

CONSIDÉRANT la volonté du syndicat de consolider cette activité naissante, de renforcer l'attractivité du site de Champmot et de répondre à la demande de la population locale en matière de circuits courts et de produits de proximité ;

CONSIDÉRANT le projet de création, à titre expérimental, d'un marché hebdomadaire se tenant chaque mercredi en fin d'après-midi, dont le socle serait constitué par les deux maraîchers de l'espace-test, avec la possibilité d'accueillir d'autres producteurs et commerçants locaux orientés vers une production locale, artisanale

CONSIDÉRANT que l'analyse d'impact et de non-concurrence réalisée démontre que ce projet respecte le tissu commercial environnant et répond à un besoin d'animation complémentaire du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le lancement de cette dynamique économique et d'évaluer concrètement l'intérêt du dispositif, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel la gratuité des emplacements aux exposants pour une durée limitée à 6 mois, renouvelable.

Après avoir entendu l'exposé du Président et pris acte des modalités organisationnelles présentées, le Comité Syndical procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

En conséquence, le Comité Syndical :

Article 1 : Approbation du principe et création du marché

Approuve le principe du lancement et de la mise en place d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux sur le site de Champmot (propriété du SEAT), chaque mercredi en fin d'après-midi.

Article 2 : Caractère expérimental et gratuité temporaire

Valide le caractère expérimental du dispositif pour une première phase d'évaluation de six (6) mois, renouvelable. Au vu de l'analyse de non-concurrence et pour soutenir le démarrage de l'événement, le comité approuve l'octroi de la gratuité temporaire des emplacements d'occupation du domaine au bénéfice des producteurs et commerçants accueillis pendant cette période.

Article 3 : Autorisation de signature

Autorise le Président à signer tout document, règlement de marché, chartre, convention d'occupation temporaire ou acte nécessaire au bon déroulement et à la structuration juridique de cet événement.

Le Secrétaire de séance,
Christelle PACHECO



Fait à Pérignat-ès-Allier, le 17/06/2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président de séance,
Virgil DA SILVA

